

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 81 (1930)
Heft: 2

Artikel: Le mélèze en Suisse [suite et fin]
Autor: Badoux, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784985>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

81^me ANNÉE

FÉVRIER 1930

N° 2

Le mélèze en Suisse.

(Suite et fin.)

Programme des études projetées par la Station fédérale de recherches forestières. — Quelques résultats à ce jour.

Quand on parcourt la littérature forestière, on est surpris du peu de place qu'y occupe le mélèze. Quel est le meilleur traitement à lui appliquer, quels sont ses stations préférées, la marche de son accroissement, les mélanges avec d'autres essences qui lui conviennent le mieux, etc. ? Tout autant de questions dont on s'est peu occupé et sur le compte desquelles les publications sont rares ou peu précises, à l'inverse de ce qui est arrivé avec l'épicéa ou le hêtre, par exemple.

Depuis quelques années, l'emploi toujours plus fréquent du bois de mélèze, la belle réussite de nombreuses plantations effectuées dans les régions basses, puis aussi la gravité des ravages causés par les insectes dans les forêts grisonnes — et dont il a été question dans les articles précédents — tous ces faits ont attiré l'attention sur cette précieuse essence. Et il semble qu'elle va enfin être soumise à des études systématiques.

Pareille étude a figuré d'emblée au programme des travaux de la Station fédérale de recherches forestières. Mais, absorbée par d'autres tâches plus pressantes, celle-ci n'a pu passer à sa réalisation que tout récemment, soit en 1927. Elle a procédé suivant sa méthode habituelle, soit en installant, dans diverses régions, des placettes d'essai dont elle suit exactement le développement.

Il est trop tôt pour examiner de près les quelques résultats que notre Station de recherches a déjà pu établir. Au demeurant, elle en fera l'objet d'une étude d'ensemble destinée à paraître dans ses « Annales », dès que possible.

On nous permettra donc, pour aujourd'hui, d'esquisser simplement les recherches entreprises.

Le mélèze, essence de haute montagne, se rencontre, en Suisse, essentiellement dans l'Engadine¹ et dans le Haut Valais. Dans la première de ces régions, l'installation de placettes est chose faite; elle vient d'être amorcée dans la seconde.

Les 17 placettes installées dans les Grisons ont une étendue variant de 33 ares à 2,33 ha. Deux seulement sont à une altitude inférieure à 1250 m; la plus haute est à 2030 m, la plus basse à 570 m. Elles peuvent être groupées comme suit quant à leur but :

a) Une série de 13 placettes est destinée à l'étude du traitement et de l'accroissement du mélèze, soit en peuplements purs, soit en peuplements mélangés (avec l'épicéa surtout). Dans trois d'entr'elles, un deuxième inventaire, combiné avec coupe d'éclaircie, a déjà permis un calcul de l'accroissement courant.

b) Trois autres ont été installées, dans la forêt communale de Zuoz, vers 1980 m d'altitude, sur la rive droite de l'Inn. Dans ce clair mélèzein, âgé d'environ 200 ans, dont plusieurs tiges sont sèches en cime, le recrû manque totalement. Ce que voyant, la commune propriétaire avait fait exécuter une sous-plantation d'épicéa. Ce peuplement hétéroclite, et mal adapté aux conditions de la station, ne donne pas satisfaction, on le conçoit sans autre. Faudra-t-il, pour provoquer la régénération du mélèze, faire des trouées dans le sous-étage d'épicéa, ou supprimer complètement ce dernier ? C'est ce qu'apprendront les observations qui vont être poursuivies. Dans l'une des trois placettes (2,33 ha), où le sous-étage d'épicéa est faiblement représenté, un crochottage du sol, opéré dans les clairières, a pour but de susciter la venue d'un recrû de mélèze.

c) La dernière série d'observations a pour but de se renseigner sur l'importance du parcours du bétail dans la question du boisement des pâturages par le moyen du mélèze. Trois pla-

¹ Dans une récente publication, à la « Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen » (n° 10, 1929). M. l'inspecteur forestier cantonal *Enderlin* a établi que dans les 70.755 ha de forêts communales aménagées, au canton des Grisons, la part du mélèze dans le volume du matériel sur pied est, en moyenne, 12,2%. Il admet, d'autre part, que le volume total sur pied du mélèze, dans l'ensemble des forêts communales grisonnes, est d'environ 2 millions de m³.

cettes (n^{os} 11 *a*, *b*, *c*) ont été délimitées dans un pâturage, à 1980 m d'altitude, non loin d'un vieux mélèzein. L'une, pourvue d'un abondant rajeunissement du mélèze (jusqu'ici régulièrement abrouiti par le bétail !) a été clôturée, tandis qu'à côté une parcelle, à tous autres égards comparable, reste soumise au parcours. La troisième enfin, pour l'instant exempte de rajeunissement, a été complètement clôturée.

Ces quelques indications, bien fragmentaires, peuvent suffire pour renseigner provisoirement sur la portée des recherches ainsi orientées.

Pour finir, quelques brèves indications sur deux des placettes de mélèze grisonnes, particulièrement belles et instructives.

C'est d'abord celle installée dans la forêt de *Rabius*, à la commune de Sils-Maria, sur les bords du lac de ce nom (altitude moyenne : 1820 m), d'une étendue de 100 ares. Elle ne compte plus que 185 tiges, dont le diamètre moyen est de 48 cm et la hauteur moyenne de 34 m. N'est-il pas extraordinaire de pouvoir constater, à une altitude aussi élevée, que les plantes les plus longues du peuplement atteignent jusqu'à 38 m de hauteur ! Et l'on ne sera pas moins surpris d'apprendre que le volume total, à l'hectare, de ce peuplement alpin s'élève à 526 m³ (âge moyen : 210 ans). Il est installé sur le cône d'alluvions du torrent de *Rabius*, en sol meuble, profond et suffisamment frais.

Ce peuplement serait plus intéressant encore et plairait davantage s'il possédait quelques bouquets de recrû naturel. Malheureusement, ce dernier fait totalement défaut. Il est peu probable que la coupe d'éclaircie faite lors de l'installation de la placette, en 1927, et qui a réalisé 12 plantes (22 m³), apporte quelque modification à cet état de choses.

La seconde placette de mélèze que nous tenons de signaler, se trouve dans un peuplement tourné à l'ouest, par 1370 m d'altitude, à *Wiesen*, entre Filisur et Davos. Le sous-sol est constitué par la dolomite et recouvert d'éléments erratiques; le sol, un lehm bien pourvu de pierres, meuble, est profond et frais.

Cette placette, grande de 100 ares, comptait, en 1927, 205 mélèzes ayant un diamètre moyen, à 1,3 m, de 46 cm et une hauteur moyenne de 34 m. Hauteur maximale : 38,2 m. Le volume total, à ce moment, était de 523 m³, à l'âge moyen de 111 ans.

Un premier comptage ayant eu lieu, en 1921, il a été possible de calculer l'accroissement courant pour la période 1921/27. Il a comporté, annuellement, 10,9 m³ par ha. C'est là, si l'on tient compte du petit nombre des tiges en cause et de l'altitude élevée, un accroissement vraiment remarquable, dépassant de beaucoup celui qu'on admet généralement en pareil cas.

Les quelques chiffres qui précèdent ne peuvent donner qu'une idée bien incomplète des possibilités d'accroissement du mélèze dans nos forêts. Nous nous permettons de rappeler ceux qui ont été publiés, ici même, au sujet de l'intéressante placette d'essais de Realp, près de Zurich. Ils suffiront peut-être pour montrer à nos lecteurs la haute importance du mélèze dans la forêt alpine de quelques régions et à illustrer cette thèse qu'on n'a pas su toujours tirer parti des précieuses qualités de cet arbre de grande classe. Souhaitons que ceux que cela concerne, parmi les forestiers de notre pays, lui vouent des soins éclairés et un intérêt bien compris !

H. Badoux.

Un séjour en Nouvelle Angleterre (Etats-Unis d'Amérique).

(Impressions forestières.)

Par *M. Petitmermet.*

(Fin)

VII.

Près de Petersham, dans l'Etat de Massachusetts, se trouvent les forêts appartenant à la « Harvard University » de Cambridge, Mass. Cet établissement célèbre n'a pas d'école forestière, mais a néanmoins acheté, il y a plus de vingt ans, des forêts tant pour y faire des expériences que pour offrir à quelques jeunes ingénieurs l'occasion de se livrer à des travaux spéciaux. La direction en est confiée à M. le professeur *R.-T. Fisher*, qui m'a reçu le plus aimablement du monde et m'a fait faire une excursion pleine d'intérêt. La propriété forestière de la « Harvard University » se compose de trois mas d'une étendue totale de 837 ha. J'en ai parcouru deux en compagnie de M. Fisher, le *Slab City Tract* et le *Meadow Water Tract*. Le terrain est fortement ondulé, l'altitude moyenne varie entre 213 et 335 mètres. Le sous-sol est de formation granitique et le sol, qui provient de dépôts morainiques, contient en général assez d'argile. Il est fertile dans les dépressions et maigre sur le dos des collines. Il y a de nombreux blocs erratiques.

En bon forestier et en vrai savant, M. Fisher a cherché à déterminer l'origine des peuplements et il a trouvé que la forêt primitive,